

SITUATION METÉOROLOGIQUE. — Paris 9 juillet. — La dépression des Pays-Bas a gagné le Baltique son centre est près de Hango (53 mm). Le baromètre monte sur l'ouest de l'Europe, il descend dans le sud et une dépression secondaire s'est formée dans le golfe de Gênes. Le vent fraîchit d'entre O et N. en France. La température a baissé partout excepté en Italie et en Autriche. Le thermomètre marquait ce matin 9 à Skudenos, 12 à Paris, 21 à Nice et 28 à Alger. Il est descendu pendant la nuit à 2 au-dessous de zéro au Pic-du-Midi. En France, de nombreux orages ont encore éclaté hier dans le Centre et l'Est, ils vont cesser partout. Hier, à Paris, journée assez belle, pluie pendant la nuit. Maximum, 23° 0. Minimum, 12° 3.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

La nouvelle gare. — Les adjudications nécessaires par les travaux de reconstruction de la gare de Roubaix commenceront dans quelques jours. Des que les intéressés de la région auront reçu leur lettre de convocation, ils pourront prendre connaissance des devis, plans et cahier des charges dans les bureaux de M. Piéron, ingénieur de la voie à Lille.

Les soumissions des entrepreneurs devront être adressées à Paris, à M. l'ingénieur en chef des travaux du chemin de fer du Nord, 18, rue de Valenciennes (siège de l'Administration).

Société de Saint-Vincent-de-Paul. — La fête de Saint-Vincent-de-Paul sera célébrée, le lundi 19 juillet, en l'église Saint-Martin.

Lundi 19 juillet, à 7 heures, Messe à Saint-Martin.

Le même jour, à 5 heures 1/2, salut solennel avec Sermon, (une quête sera faite pour les familles pauvres, visitées par la Conférence).

Mardi 20 juillet, à 8 heures, un obit sera célébré en l'église Saint-Martin, pour le repos des âmes des confrères et des pauvres déçédés dans le courant de l'année.

Lundi 26 juillet, à 6 heures 1/2 du soir, assemblée générale des Conférences dans le local de la Société Saint-Joseph, rue de la Paix.

Chronique religieuse. — *Paroisse Saint-Martin.* — Retraites pour les jeunes filles des réunions dominicales, pour les ouvrières et pour les servantes. — Ouverture de la retraite, dimanche 11 juillet, à 6 heures du soir. — Chaque jour de la semaine première instruction après l'Évangile de la messe qui commencera à 4 heures 1/2; seconde instruction à 8 heures.

Le dimanche 18, commission générale à 7 h. 1/2; clôture de la retraite le soir à 6 heures.

Brevet de capacité. — Cinq élèves de l'Institut Sévigné, dirigé par Mlle Coubaux, viennent de passer avec succès leurs examens pour l'obtention du brevet de capacité. Ce sont Mlle Céline Crison, Emilie Detry, Jeanne Deslescluz, Julie Jacob et Jeanne Junker.

Acte de probité. — Vendredi matin, Mlle Jeanne Rogier, rue des Fabricants, a trouvé sur la voie publique un joli bracelet en vieux argent que son possesseur peut réclamer au bureau central de police.

Demandes en autorisation de bâtir. — Voici la liste des demandes en autorisation de bâtir qui ont été déposées à la mairie du 26 juin au 10 juillet.

M. Basquet-Lesaffre, deux maisons rue des Longues-Halles. — M. E. Herbaut, une palissade, rue de Valenciennes. — M. P. Desmet, deux maisons, rue du Fresnoy. — M. Achille Lepers, une maison, rue Charles-Quint. — M. Baquet-Lesaffre, deux maisons boulevard Gambetta. — M. Carpentier deux maisons rue de Rome.

Un accident assez grave est arrivé, jeudi après-midi, dans le peignage de MM. Vinchon et Cie, rue Heilmann. Une soigneuse, Juliette Dekeyser, ayant eu le bras pris dans une carte, a été cruellement mutilée. M. le docteur Derville l'a fait admettre d'urgence à l'Hôtel-Dieu. La pauvre femme est âgée de 61 ans ; elle demeure rue de Lille, cour Watteau.

Ecole nationale des Arts industriels de Roubaix. — Cours de physique, de chimie et de manipulation, rue du Collège, professeur : M. A. Béghin. — Lundi 12 juillet, à 2 h. du soir, manipulations, à 8 h. physique. — Jeudi 15 juillet, à 2 h. du soir, manipulations, à 8 h. chimie.

Société de consommation de Roubaix. — Prix du pain : 5 centimes (trois livres) 0,57 c. Blanc (trois livres) 0,50; Ménége (quatre livres) 0,57 c.

TOURCOING

Travaux communaux. — Jeudi 5 août, adjudication de la construction d'une chaussée pavée, rue Jean Legendr, évaluée 31.000 francs.

Commissionariat de police du second arrondissement. — Le successeur de feu M. Vasseur vient d'être nommé par arrêté ministériel. C'est M. Vanostenenbo, précédemment commissaire de police à Comines.

L'incendie du peignage Lorthois. — Les deux pompes à vapeur ont fonctionné jusqu'à vendredi à six heures du matin pour éteindre les flammes, encore fumantes, sur lesquels, d'après les calculs, il a été versé environ cinq mille mètres cubes d'eau. On espère pouvoir sauver 20 à 30 O/O des marchandises qui étaient entassées dans le magasin incendié.

Nouveaux succès. — Nous apprenons avec plaisir le nouveau succès de notre concitoyen, M. Charles Planckaert.

Cet ancien élève de M. Louis Lebail, architecte, vient d'obtenir une première médaille sur projet rendu dans un concours de composition architecturale en première classe à l'École des Beaux-Arts à Paris.

La Marlière. — On nous signale une attaque dont aurait été victime une jeune fille d'une vingtaine d'années habitant Mouscron. En revenant de Tourcoing, elle a été, paraît-il, assaillie par deux individus qui, après l'avoir serrée à la gorge, l'ont dévalisée de son porte-monnaie contenant dix francs ; ils ont pris ensuite la fuite à travers champs.

LILLE

Conseil municipal. — Le conseil municipal s'est réuni hier soir. Il a adopté un certain nombre de rapports relatifs à des questions d'affaires et a décidé la réduction de un demi pour cent du taux de l'impôt du Mont-de-Piété à partir du 1er janvier 1885.

Après quelques observations de M. Bagio sur le règlement des pensions aux employés de la ville, le conseil a décidé l'adoption de l'admission trop libérale à l'égard des différents rapports sont adoptés et le maire annonce que la séance est levée pour permettre aux conseillers de se réunir en comité secret afin de délibérer sur le vœu pour le transport des facultés de Douai à Lille.

Un nouveau ministre a été nommé à l'Épicerie parisienne à l'angle de la Grand'Place et de la rue Nationale, cette nuit, un peu avant une heure.

L'alarme a été aussitôt donnée et la pompe de la mairie est arrivée immédiatement.

Les portes de l'établissement ont été brisées à coups de hache et en quelques minutes la pompe a pu commencer son œuvre de préservation et en une demi-heure on était maître du feu.

C'est dans une soupaie située au fond du magasin que le feu a pris.

Il a été déterminé par l'imprudence d'un garçon qui avait laissé une bougie allumée sur une tablette.

Les pertes sont évaluées à 10,000 fr. tant en marchandises qu'en mobilier.

L'incendie de la filature Loyer. — Samedi à sept heures, le feu a repris dans les planchers des premiers étages du grand bâtiment qui n'avait pas été entièrement consumé. La pompe à vapeur fonctionna bientôt et arrêta le progrès de ce nouvel incendie. On va continuer la démolition des bâtiments.

Mariages dans la presse. — Cette semaine n'a eu pas moins de trois mariages de journalistes de notre région.

Il y a quelques jours, c'était M. Chirouret, rédacteur en chef du *Nord maritime*, qui épousait Mlle Agnès Ganvry.

Mercredi, à l'église Saint-Maurice, la bénédiction nuptiale était donnée à M. Paul Assiégnon du *Progrès du Nord*, qui s'unissait à Mlle Céline Maton.

Hier enfin, M. Georges Guilbaud, de la *Vrais France*, conduisait devant M. le maire Mlle Clémence Mathieu, en attendant la célébration religieuse du mariage qui aura lieu aujourd'hui samedi, à midi, en l'église St-Etienne.

Non officiants à chacun de nos confrères toutes nos félicitations, en même temps que nous les priions d'agréer tous nos vœux de bonheur.

Le fils du bey de Tunis à Lille. — Son Altesse Mohamed-Bey, fils du bey de Tunis, qui est en ce moment à Paris, arrivera dimanche matin à Lille avec sa suite. Il descendra à la préfecture et restera à Lille jusqu'à lundi soir.

Mohamed-Bey a déjà visité Rouen et le Havre, et il se propose de parcourir les différents centres industriels de France.

Tournée épiscopale. — Mgr Hasley, a donné jeudi en grande pompe le Sacrement de la confirmation à l'église Saint-Joseph, à Lille. Vendredi après-midi il s'est rendu au couvent du Sacré-Cœur, où une procession a eu lieu dans le jardin, décoré d'une façon charmante.

Nomination ecclésiastique. — M. Legendr, aumônier du Lycée de Lille, est nommé curé d'Anor.

L'affaire du boulevard de Strasbourg

Nous avons promis de revenir sur certains incidents qui ont précédé et suivi le crime du boulevard de Strasbourg. L'histoire est, en effet, trop intéressante et trop instructive pour que nous en privions nos lecteurs.

Disons d'abord, et à une fois pour toutes, que Mme Bonave n'avait pas de parents ou d'alliés au Journal de Roubaix, pas plus que n'en ont MM. Cluquet frères.

S'il ne faut médire inutilement de personnes, on doit cependant dire la vérité sur les morts, quand cette vérité peut servir à la justification des vivants.

La malheureuse dame était ce qu'on est convenu d'appeler un « esprit faible ». Elle était superstitieuse. Elle consultait les sonnambules, elle se faisait tirer les cartes. Des gens qui l'ont connue, il y a plus de trente ans, d'anciens employés de son mari, d'anciens voisins racontent qu'elle se livrait à ces pratiques, chaque fois que son doute l'obsédait, qu'un incident quelconque se produisait dans son ménage ou dans ses affaires. chose curieuse, dès cette époque, elle était poursuivie par la pensée qu'elle serait assassinée, et elle accusait volontiers les gens de son entourage, quand elle avait avec eux quelques difficultés, d'en vouloir à sa vie. Les pressentiments de Mme Bonave se sont malheureusement réalisés. Elle est morte assassinée. Mais la fâcheuse manie qu'elle avait d'accuser, à tort et à travers, ses proches de nourrir contre elle de mauvais dessein, devait, un jour, avoir pour ses neveux, et surtout pour l'aîné, de cruelles conséquences.

On sait la cause qui surexcitait la vieille dame contre M. Arthur Cluquet. Une somme de treize mille francs avait été prêtée. Mme Bonave exigeait le remboursement de M. Arthur Cluquet ne pouvait opérer. Cédant à de fâcheux conseils, et sans se rendre un compte bien exact de sa véritable situation, M. Arthur Cluquet déposa son bilan. A peine l'eut-il fait, qu'il comprit l'erreur commise. Il essaya d'obtenir le rapport de la fille qu'il avait lui-même provoquée.

C'est alors qu'il tenta près de sa tante les démarches dont on a tant parlé et qui devaient faire peser sur lui une si terrible accusation. Son père, il le savait, devait prendre, vis-à-vis de la masse créancière, lieu et place de Mme Bonave, si celle-ci se refusait à tout accommodement. Il le disait à son avocat. Mais, sans doute, dans la pensée de rendre moins considérables les sacrifices immédiats de M. Cluquet père, il insistait près de sa tante. Dans toutes ses visites au boulevard de Strasbourg — sauf dans une seule, celle du jeudi après midi le 2 avril — il était accompagné d'un de ses amis, un fanfaron de Lille, qui était en même temps l'un de ses principaux créanciers.

Mme Bonave avait besoin de ses treize mille francs et opposait un refus catégorique à toutes les supplications.

L'insistance de son neveu la mécontenta vivement. Son esprit s'exalta. Elle déclara qu'elle serait « damnée », si elle cédait et elle en vint, comme toujours, à dire que son débiteur en voulait à sa vie. Elle le disait aux voisins et à toutes les personnes, plus ou moins dignes de confiance, qu'elle rencontrait chez elle, aux serviteurs de passage qu'elle logeait sans les connaître, qu'elle faisait coucher jusque dans sa chambre, sans même toujours savoir leur nom !

Le matin du 17 mars, elle raconta qu'on avait pénétré chez elle pendant la nuit, qu'on était venu frapper à la porte de sa chambre à coucher. Un voisin, qu'une maison séparait de celle de Mme Bonave, assure, lui aussi, avoir entendu du bruit et une voix — une voix forte et grossière — crier : « Ouvrez donc ! Vous êtes sourde ! » Mais, à la même heure, on aperçoit un accommodement à quelques pas de là. Ne peut-on supposer que les paroles entendues par le voisin, et rapportées par Mme Bonave, ont été dites par quelque démangeur impatient ? que Mme Bonave, éveillée au bruit aura pris peur et que, cette nuit, elle se sera, dans son imagination, vue en danger ? C'est alors qu'elle appela au secours et qu'elle entra chez elle, par dessus le mur du jardin, un passant, — un ouvrier de Tourcoing — et un allumeur de réverbères. Ceux-ci constatèrent qu'une vitre était brisée au rez-de-chaussée, à l'une des fenêtres de la cuisine ; mais ils ne virent personne.

Mme Bonave leur affirma que deux individus étaient entrés, qu'elle ne les avait pas vus, mais que, dans sa pensée, l'un d'eux devait être son neveu Arthur Cluquet. C'est ce qu'ils allèrent raconter le lendemain à M. Pouillaud, commissaire de police du second arrondissement.

Le matin, des traces de pas se voyaient dans un terrain vague, contigu à la maison de Mme Bonave, et dans le jardin. Ces traces étaient-elles celles de deux individus qui, au dire de Mme Bonave, avaient pénétré chez elle, ou bien tout simplement celles des deux ouvriers venus à son aide et qui

étaient entrés par ce côté-là ? Voilà ce qu'on ne sait pas et qu'on ne saura, sans doute, jamais.

M. le commissaire de police ne jugea pas, en effet, devoir prendre les empreintes, ni ouvrir une enquête sérieuse. Ce fonctionnaire connaissait sans doute les manies de la pauvre Mme Bonave. Son abstention n'en est pas moins fâcheuse.

Un fait bizarre se produisit alors. M. Bonave avait écrit à la police. La femme de service, chargée de porter la lettre, alla d'abord au bureau de Sainte-Elisabeth ; on se refusa à l'entendre. Elle alla rue Saint-Vincent-de-Paul. Mais, avant d'entrer, elle déchira la lettre, — qui dira pourquoi ? — et elle fit seulement une déposition verbale.

Dans cette lettre, Mme Bonave, qui n'avait pas vu ses nocataires, insistait, n'en dénonçant pas moins son neveu, et, à cette même heure, « Je n'ai pas reconnu sa voix, ce n'est pas lui qui a parlé » affirmait-elle à une voisine. On voit quelle incohérence il y avait dans ce pauvre cerveau.

Dans les jours qui suivirent, M. Arthur Cluquet apprit, par hasard, quelle étrange accusation sa tante faisait peser sur lui ; il rit, haussa les épaules, et n'y pensa plus. Ce qui, au contraire, Mme Bonave, était, paraît-il, accoutumée à ces histoires-là.

Quand il retourna chez sa tante — c'était, cette fois, le jeudi 17 avril après-midi — elle se montra plus dure que jamais, mais ne lui parla pas des incidents de la nuit du 16 au 17 mars. « Moi-même je ne songeai plus à ce qu'on m'avait raconté », à dit depuis M. Arthur Cluquet.

Le jour où l'assassinat de Mme Bonave fut découvert, et lorsqu'un agent de la sûreté vint lui demander de l'accompagner au boulevard de Strasbourg, M. Arthur Cluquet se rappela ce qu'on lui avait raconté et il se fit accompagner par ses deux soutiens on alla à la chambre de la tante.

Assis qu'on l'eut trouvé le cadavre, deux gens pressés priaient dans la foule : « Elle avait tout prouvé dit que ce seraient ses neveux qui la tuaient ! Et les commentaires allaient grand train. Certes, il y avait là des commères qui étaient de bonne foi, mais en regardant de près, peut-être eût-on trouvé des gens qui ne savaient rien, à qui Mme Bonave n'avait jamais parlé et qui criaient plus fort que les autres. Quelques minutes d'observation la travers la foule en arriant peut-être appris à la justice beaucoup plus qu'elle n'en a depuis trois mois.

Mais la justice n'avait plus le temps d'y voir clair. Ce nouveau crime, venant après tant d'autres restés obscures et sans répression à Roubaix, paraît l'avoir quelque peu effrayé.

Le 5 avril, M. le commissaire Pouillaud se rappelle la plainte déposée, le 17 mars, au nom de Mme Bonave. Cette plainte, qui lui avait paru sans importance, se dresse maintenant devant lui comme un remords. Le 17 mars, il lui avait semblé inutile d'interroger M. Arthur Cluquet ; Mme Bonave lui avait paru folle en accusant l'un de ses neveux. Le 5 avril, il n'y a plus de doute pour le commissaire : un crime a été commis ; c'est le neveu ! que dis-je ? ce sont les neveux, tous les neveux !

Le fonctionnaire négligent du 17 mars est pris, le 5 avril, d'un véritable zèle de justice. Quand M. Arthur Cluquet arrive, il le saisit par le bras, l'entraîne devant le lit de la victime, et lui crie : « Voilà votre ouvrage ! »

Monsieur le commissaire, il ne vous apparaît plus aussi clairement, aujourd'hui, que cet assassinat ait été l'œuvre de M. Arthur Cluquet. Pendant trois mois, le parquet a vainement essayé de le prouver, et il n'y est pas arrivé. C'est que, selon une parole dite par une femme à M. le procureur de la République, au cours de cette interminable instruction, « on ne prouve que la vérité ». Mais, oseriez-vous soutenir, Monsieur le commissaire, que si le terrain de l'assassinat est confié à un fonctionnaire plus diligent, le crime du boulevard de Strasbourg eût été commis ? Quand, le 17 mars, on vous dénonça l'instruction — réelle ou supposée — de la nuit précédente, que deviez-vous faire ? Il fallait commencer une enquête sans faille. Mme Bonave passait à vos yeux pour une hallucinée ? Peut-être ! Mais vous seul n'aviez pas le droit de vous laisser arrêter par une telle considération. Il fallait prendre l'empreinte des pas qu'on a vus, dit-on, dans le terrain vague. Il fallait entendre celui qu'on accusait. Il nous aurait sans doute prouvé qu'il n'avait pas quitté sa maison, cette nuit-là. Il fallait vous enquêter des gens qui fréquentaient la maison de Mme Bonave. Vous en auriez trouvé jusque dans les boudes du Mont-à-Leux. Il fallait, au moment où, presque chaque soir, on volait à Roubaix, faire surveiller les abords de cette maison, située dans un quartier isolé, sur le point de habiter des fraudeurs, habitués par une vieillesse de 72 ans, on ne sait pas si elle croit riche. Si vous aviez fait votre devoir, cette malheureuse femme serait probablement encore en vie, et, sûrement, M. Arthur Cluquet ne serait pas en droit de vous reprocher les trois mois de prévention qu'il a subis. Sans vous, la justice n'aurait pas, dans cette affaire, une aussi fâcheuse posture.

Comment se fait l'instruction de la première heure ?

Quand le crime est découvert, quelques voisins, quelques confidés, et un ou deux amis de Mme Bonave — et Dieu sait si elle en avait de nombreux divers — prononcent le nom de « Cluquet ». Cela suffit. C'est là « rumeur populaire », dit-on. On va arrêter les deux aînés. Un troisième arrive d'Herseaux ; il apprend, par hasard, ce qui se passe et court au boulevard de Strasbourg. L'assiste, pendant un certain temps, à l'enquête des magistrats. Tout à coup, l'un d'eux lève les yeux : « Qui êtes-vous ? que voulez-vous ? — Mais, on a assassiné ma tante... et je suis venu m'informer. — Ah !... vous êtes aussi un neveu d'elle ? — C'est possible, mais vous ne pouvez pas avoir de renseignements sur elle, vous ne pouvez pas avoir de renseignements sur elle, vous ne pouvez pas avoir de renseignements sur elle. »

Il y a, derrière la maison de Mme Bonave, à cent mètres, à l'autre extrémité d'un terrain vague, des maisons en construction. Rien de plus aisé que de venir de là et de pénétrer dans la maison du boulevard de Strasbourg. A côté, il y a une maison récemment achevée et encore inoccupée. A-t-on pensé à savoir si, en dehors des heures d'ouvriers commes, il n'y avait pas de suspects, si, tous ceux qui travaillent ou avaient travaillé dans ces constructions pouvaient justifier de l'emploi de leur temps pendant la journée ou la nuit du crime ? A-t-on fait venir tous les individus — dont quelques-uns passablement tarés — qui sont restés ici, dix jours ou trois semaines au service de la victime ? S'est-on enquis des gens qui, au dire de divers témoins, avaient été vus rôtant au alentours de la maison dans les soirées qui ont précédé celle où le crime a été commis ? Il ne paraît pas qu'on ait rien fait de pareil.

Des la première heure, on s'acharne contre le Cluquet. Quand l'aîné a été mis subitement en présence du corps de la victime, on le trouve un peu ému ; il en perd, un instant, la parole et voilà une présomption contre lui. Ce moyen classique d'instruction m'a toujours paru étourdissant de naïveté. Je prie mes lecteurs — y compris les magistrats — de vouloir bien réfléchir aux sentiments qui les agiteraient, si on les mettait tout à coup en présence du cadavre d'une tante assassinée, en leur disant : « Voici votre oncle ! ». Je me demande combien, parmi eux, se sentiraient assez calmes pour entonner le grand air de l'opérette, en voyant, M. Arthur Cluquet demeurait vraiment ému ; de ce qui lui arrive. Ne comprenant rien à ce qui se passe, et parlant d'ailleurs avec quelque difficulté, depuis une maladie qu'il a faite, il ne répond aux questions des magistrats qu'en affirmant qu'il ne sait rien de ce grand malheur. Son ignorance est prise pour une réserve consommée. Sa faiblesse paraît être la cause de ses agissements indignes qu'il peut être. Une vingtaine de manières chez un travailleur, devient un véritable chef d'accusation...

On emmène les trois frères, entre six agents, à travers les rues de la ville, à l'heure de la sortie des fabriques. Dans la soirée, la foule stationne devant la maison du plus connu d'entre eux, et sa femme et son frère s'agitent, à travers les cris, ce mot d'« assassin », à l'adresse, l'un de son mari, l'autre de son père. Le lendemain, on relâche l'un des frères Cluquet. Trois semaines après, c'est le tour du second. Sept semaines s'écoulent avant qu'on interroge le troisième.

De sa prison, le malheureux écrit au juge d'instruction : « Il est temps, Monsieur le juge, pour mon honneur et pour le vôtre que vous preniez une décision sur me mettre en liberté, ou pour me laisser dans l'instruction, de manière à justifier mon incarceration... Si je revendique ma liberté dont vous me devez compte... »

A la place de M. le juge d'instruction, nous aurions pensé qu'un accusé qui écrit sur ce ton-là à l'homme dont peut dépendre sa vie, doit être singulièrement sûr de soi.

Après sept semaines, M. Arthur Cluquet est interrogé. Les présomptions, fort peu sérieuses par elles-mêmes, qu'on fait peser sur lui, tombent. Une après l'autre, devant un examen attentif. Mais une idée semble hanter le cerveau du magistrat instructeur. Il n'a pas même un commencement de preuve contre celui qu'il garde ainsi sous les verrous, mais on jure que l'on attend une autre piste, avant de le rendre à la liberté. Malheureusement, plus la justice perd de temps en pareille circonstance, plus le véritable coupable en gagne.

Parfois les témoins avec lesquels on confronte M. Arthur Cluquet, s'en trouvent un qui soutient l'avis du juge, le jour du crime, vers sept heures, à l'extrémité de la rue Pellart. C'est possible ; la boulangerie a des clients habités dans ce quartier. Mais M. Arthur Cluquet ne se souvient pas. Il ne sait pas davantage à quelle heure sa tante a pu être assassinée et il n'est pas sans trouver étrange l'acharnement qu'on met à maintenir ce point-là.

M. le juge d'instruction, lui, sait bien à quoi s'en tenir. Mme Bonave n'a pu être assassinée avant huit heures et demie, heure à laquelle est partie une jeune fille qui était rentrée avec elle, ce soir-là.

A huit heures, et avant, et jusque dix heures, M. Arthur Cluquet a été vu chez lui. A dix heures, c'est son concubinage. Sa femme, ainsi que les ouvriers travaillant la nuit dans la boulangerie, affirment qu'il n'est pas levé, qu'il n'est pas sorti de sa chambre. Le matin, à cinq heures, il allait ouvrir la porte aux ouvriers de jour. Aucun témoignage n'est venu entamer ces dépositions si nettes et si formelles.

L'innocence de M. Arthur Cluquet n'a jamais du reste fait doute pour ceux qui le connaissent. Il a été malheureux dans ses affaires, c'est vrai, mais... c'est tout.

N'est-il pas déplorable qu'après avoir ainsi légèrement arrêté MM. Cluquet frères, il ait fallu, au parquet de Lille, trois grands mois pour terminer son instruction ? Trois mois de tortures cruelles pour M. Arthur Cluquet et pour les siens ! Trois mois d'attente pour les véritables assassins, qu'on trouvera, maintenant, Dieu sait quand... si on les trouve jamais.

Il y a vraiment quelque chose à changer dans notre Code d'instruction criminelle.

CONSEIL MUNICIPAL DE ROUBAIX

Séances extraordinaires du vendredi 9 juillet 1886
Présidence de M. JULIEN LAGACHE, maire

La séance est ouverte à huit heures par l'appel nominal des conseillers. Etaient présents :

MM. Julien Lagache, maire ; Vinchon, Alex. Faidherbe, Pannet-Wattine, adjoints ; François Roussel, Martel-Delpierre, Commerre, A. Dupire, Alfred Rebois, F. Ernoult, docteur Derville, Fauvart, G. Leclercq, A. Sonneville, H. Roche, Delannoy-Destombes, Pollet-Dessieux, Cuvelier, docteur Carrette, A. Lonsg, Descomps, P. Orange, Paul Dazin.

Absents : M. Pierre Destombes, Paul Watine, adjoints ; F. Salembier, A. Hammebeck, G. Heyndrickx, G. Legendr, H. Buisson, excusés ; S. Châtelet, L. Cordonnier, Béghin-Bonnaie, excusés ; P. Cateau, H. Sandoir, E. Bass.

M. Alfred Rebois, secrétaire, donne ensuite lecture du procès-verbal de la séance du 21 mai. Le même conseiller, à propos de certaines paroles prêtées à M. le docteur Derville par le procès-verbal, croit que ces paroles ont trahi la pensée de son honorable collègue. Le contrat passé avec le collègue, est ferme pour six années. En consentant à modifier la durée du bail du collège, à six années seulement, le conseil a pu faire une concession toute dévouée, témoigner son désir d'éviter un conflit avec l'administration supérieure. Son droit de conclure un bail de dix-huit ans était, en effet, un droit absolu qu'un récent arrêté du Conseil d'Etat vient encore de consacrer.

On procède ensuite à la nomination de deux membres de la commission des logements insalubres en remplacement de MM. Roussel et Longueville. MM. Clotaire Pannet et Truffaut-Wattine obtiennent l'unanimité des suffrages des conseillers présents.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Pasteur conçue en ces termes :

Monsieur le Maire,

Je m'empresse de vous remercier de la notification que vous m'avez bien fait de votre vote général au Conseil municipal de votre ville en faveur de l'Institut Pasteur et de votre participation au banquet d'une des rues de la ville de Roubaix.

C'est un grand honneur pour mes travaux, et je vous prie, Monsieur le Maire, d'être l'interprète de mes sentiments de gratitude auprès de tous les membres de votre conseil.

Veillez agréer, etc.

PASTEUR.

Divers crédits, dont l'ensemble monte à 707 fr. 80, sont votés pour les frais de séjour d'alliés à l'Hôtel-Dieu de Roubaix, dans les salles de Sainte-Anne, de Ville-Evrard et d'Armentières pendant l'année 1885.

Le conseil renvoie à l'examen des commissions compétentes plusieurs propositions concernant les enfants assistés, le contingent de la ville dans les dépenses de l'instruction primaire, l'achat-projet de l'épuration des eaux de l'Espérance. Il en est de même d'une demande d'un crédit spécial de 1,276 francs pour le logement et la nourriture des gardes envoyés à Roubaix en 1886 pour la surveillance de la frontière.

Viennent les demandes de subvention des directeurs du Grand-Théâtre et du Théâtre Deschamps. Le premier sollicite un subside annuel de 25,000 francs et s'engage à donner une saison théâtrale encore mieux fournie que la dernière. M. Deschamps demande aussi 25,000 fr. ; dans son nouveau théâtre de la rue Richard-Lenoir, il donnera une centaine de représentations par hiver et promet de monter, non-seulement des opéras-comiques, mais encore des séries de pièces à grand spectacle. Ces deux propositions sont renvoyées aux commissions des finances et des théâtres, avec une demande d'augmentation de subvention formée par la société la *Cœcilia Roubaixienne*.

M. Alfred Rebois propose que les subventions accordées aux sociétés soient désormais basées sur leurs succès dans les concours. M. Gustave Lécroq dit qu'il s'associe pleinement à ce vœu « parce que, jusqu'à présent, on a parfois voté des subventions pour des sociétés dont on ignorait absolument jusqu'à l'existence ». Le vœu de M. Alfred Rebois est renvoyé aux 1re et 4e commissions.

A propos de l'exhaussement de la voie de l'épuration-sud du Foutenoy, M. Alfred Rebois demande à des députés du département de se joindre à lui dans le projet de loi de l'Etat, sur la navigation de l'Escaut. Il s'agit de faire passer à la Chambre de Commerce, de réparations diverses aux bâtiments municipaux, de quatorze propositions concernant la voirie.

M. le Maire demande au conseil un crédit de 450 francs destiné à distribuer des récompenses aux délégués ouvriers à l'exposition universelle d'Anvers qui ont fourni les rapports les plus satisfaisants. Voici la liste des récompenses proposées :

Médaille d'or : M. Pierre Fournier.

Médailles d'argent grand module : MM. Emile Gadene, Charles Leprière, Louis Marchand, Fernand Molins.

Médailles d'argent petit module : MM. Daniel Bataille, Henri Hespel, Achille Lepers, Adolphe Watteau, Charles Decock.

Médailles de bronze grand module : MM. Raymond Bogaal, Victor Vorebergue.

Médailles de bronze petit module : MM. Désiré Cartier, Louis Flourquin, Alphonse Rivoleto.

La somme de 450 francs est votée à l'unanimité. Le Conseil émet à l'unanimité un avis favorable au projet de réorganisation du Conseil des prud'hommes, projet qui tend à doubler le nombre des prud'hommes, ouvriers et patrons, représentant les industries textiles.

Les comptes administratifs de 1885 et budgets primitifs de 1887 des fabriques du Saint-Spulaire, de Sainte-Elisabeth, de Saint-Joseph, du Sacré-Cœur, sont renvoyés aux commissions compétentes ainsi qu'un projet d'organisation nouvelle du personnel de l'école.

Puis on aborde la discussion des rapports. Une vingtaine de ces derniers ont trait aux bâtiments municipaux ou à la voirie. Le plus important concerne l'exécution de divers travaux à l'école communale de la rue du Bois, un des plus anciens et des moins favorisés de nos établissements scolaires, et dont M. le docteur Derville, dans la séance du 21 mai, avait signalé l'état défectueux. Les conclusions du rapport ayant été adoptées, on va démolir le bâtiment annexe front à la rue des Fabricants, agrandir la cour, exhausser d'un étage le bâtiment scolaire, construire un portique-abri. La somme de 29,990 fr. 80, nécessaire pour mener à bonne fin ces appropriations, sera imputé sur l'emprunt de 354,800 fr. contracté à la caisse des Ecoles.

Aux termes d'un rapport par M. le docteur Derville, M. Poulin, entrepreneur à Lille, est autorisé à construire sur les boulevards, places, avenues, rues et marchés de la ville de Roubaix, dix urinoirs en colonnes lumineuses de la forme adoptée par l'Administration municipale. L'un de ces urinoirs a été déjà installé, à titre d'échantillon, sur un terre-plein situé derrière la Halle centrale.

La construction d'un tronçon d'aqueduc au boulevard Gambetta est décidée ; le montant de la dépense, soit 100,000 fr., sera imputé sur les fonds disponibles inscrits à cet effet au budget supplémentaire. L'exécution de cet égoût localisera, aux abords du canal, les conséquences des crues, et s'il s'en suivra que les constructions bordant les rues de Lannoy, Neuve, le Trichon et l'Épérole seront le plus souvent à l'abri de l'invasion des eaux d'égoût.

Sur la proposition de M. Alexandre Faidherbe, le Conseil vote la pose de borne-fontaines dans les rues des Angès, de l'Alma et Jacquart, malgré les conclusions contraires du rapport de la commission qui se basait dans son refus sur une lettre de M. le directeur du service des Eaux informant les municipalités des deux villes de la situation faite à ces services, par suite de la consommation toujours croissante de l'eau prise par l'industrie. M. Faidherbe fait observer avec raison qu'il n'est pas juste de priver d'eau tout un quartier quand les autres en sont pourvus.

Après les votes d'un crédit de 2,000 fr. en faveur de la *Société des Courses de Roubaix* et d'un subside de 400 fr. aux sociétés de pêche pour l'organisation d'un concours, le conseil, conformément aux conclusions d'un rapport par M. Faidherbe, décide que son intention est de créer, à titre d'essai au dehors de toute ingérence administrative, un atelier manuel ouvert à tous les enfants de la ville, qui y voudront en profiter.

Une longue discussion s'engage ensuite entre MM. les docteurs Carrette et Derville et MM. François Roussel et Martel-Delpierre au sujet du mode de traitement des ophthalmiques. Finalement, le conseil adopte les deux vœux suivants émis par MM. les docteurs Carrette et Derville :

1° Que le Bureau de Bienfaisance continue à employer les opthalmiques au dispensaire de l'Hôtel-Dieu ; 2° que l'Administration municipale veuille bien se concerter avec les autorités compétentes en vue d'assurer tous les soins désirables aux ophthalmiques dans ce dispensaire avec adjonction de quelques lits pour opérations et suites d'opérations.

Le conseil revêt de son approbation divers comptes et budgets des fabriques de Saint-Martin et de Notre-Dame, du Bureau de bienfaisance et du Mont-de-Piété. Il vote les crédits nécessaires pour la mise à la retraite de M. Broyer, ancien commissaire central, Bonjamin Grosnet, receveur d'octroi ; Pierre Dury, commis principal de l'Etat-Civil, et accorde une pension à Mme veuve Rachez, veuve d'un receveur d'octroi.

Nous édiles décidons ensuite la création de sept nouveaux emplois de préposés d'octroi et votent un crédit supplémentaire de 4,797 fr. 46 pour le corps des Sapeurs-pompiers.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix heures et demie.

CONCERTS ET SPECTACLES

Concerts publics. — Voici le programme du concert public qui sera donné le dimanche 11 juillet, de 5 à 7 heures du soir au jardin de Barbieux.

1re PARTIE. — Musique municipale la Grande Harmonie. 1. Vive Naudin ! marche militaire sur des motifs de Desobry-Dubouché. 2. Concerto pour cor de concert, G. Henck. 3. Variations sur les « Diamants de la Couronne » exécutées par M. Paul Fournier, clarinette-sole de la Grande Harmonie. Adieu. 4. Tarentelle, Ferdinand Lauber. 5. Marche. 6. *Allez-vous-en*. Feuilles et Fleur-chœur, Camille De Vos. — 2. Sous la tentée, chœur, Alfred Dard.

2e PARTIE. — Musique municipale la Grande Harmonie. 1. *Re marche triomphale*, Victor Delannoy. — 2. Le position amoureux, polka pour piston exécutée par M. Charbonnet, piston principal de l'Octroi, et M. Rebois, piston principal. — 3. Transcription sur Harpodiade, Massenet.

Lyons-Lannoy. — La société des *Amis-Réunis*, organise dans cette commune pour dimanche 11 juillet, un concert-festival au profit de la veuve et des cinq jeunes enfants du malheureux douanier tué par la foudre, le 10 juin dernier.

Le programme de cette soirée est le suivant :

1re partie. Harmonie, fanfare, Société des Anciens Militaires ; Leers, harmonie ; Lannoy, chorale ; Estampuis, fanfare ; Hém, harmonie ; Lannoy, fanfare ; Watteol, harmonie ; se formera à 3 heures 1/2, près de la gare, parcourent les principales rues de la ville de Lannoy et se rendra au jardin de M. L. Barbieux, à la place de Lyons, où aura lieu le concert qui commencera à 5 heures précises.

La fâcheuse affaire du Blanc-Beau, dimanche 11 juillet 1886, à 3 heures du soir, se termina sur la place Tilières. Les déportés ci-après :

J. H. R. D. — 1. G. G. — 2. G. G. — 3. G. G. — 4. G. G. — 5. G. G. — 6. G. G. — 7. G. G. — 8. G. G. — 9. G. G. — 10. G. G. — 11. G. G. — 12. G. G. — 13. G. G. — 14. G. G. — 15. G. G. — 16. G. G. — 17. G. G. — 18. G. G. — 19. G. G. — 20. G. G. — 21. G. G. — 22. G. G. — 23. G. G. — 24. G. G. — 25. G. G. — 26. G. G. — 27. G. G. — 28. G. G. — 29. G. G. — 30. G. G. — 31. G. G. — 32. G. G. — 33. G. G. — 34. G. G. — 35. G. G. — 36. G. G. — 37. G. G. — 38. G. G. — 39. G. G. — 40. G. G. — 41. G. G. — 42. G. G. — 43. G. G. — 44. G. G. — 45. G. G. — 46. G. G. — 47. G. G. — 48. G. G. — 49. G. G. — 50. G. G. — 51. G. G. — 52. G. G. — 53. G. G. — 54. G. G. — 55. G. G. — 56. G.